



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue **le dimanche 29 novembre 2020 à 09h00 au deuxième étage de l'Hôtel de ville**, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Tenue d'une assemblée extraordinaire
3. Demande de subvention PRIMADA
4. Résolution - Assemblée extraordinaire d'adoption du budget municipal 2021
5. Résolution - Assemblée extraordinaire d'adoption du projet de règlement de taxation 2021
6. Bonus employé
7. Transfert montant COVID 2020 au budget 2021
8. Adjudication de contrat – Services professionnels pour la réalisation des audits financiers et audits matières recyclables – Années 2020 – 2021 – 2022
9. Lettre recommandée – 7699263 Canada inc.
10. Comité réflexion encadrement des locations courts termes
11. Borne sèche

DIVERS

12. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. TENUE D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 393-2020-11

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Qu'étant donné que l'ensemble des élus est présent, soit tenue une réunion extraordinaire afin de régler des points urgents.

Adopté

3. DEMANDE DE SUBVENTION PRIMADA

CONSIDÉRANT le dépôt du projet MADA dans le cadre de l'aménagement du Parc de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit refaire la résolution pour l'affecter au bon programme de subvention;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 394-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal dépose une demande de subvention adressée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

QUE la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance du guide du programme PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Côme s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité de Saint-Côme confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise Madame Nicole Archambault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à remplir les formulaires nécessaires à la présentation de ce projet et à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis.

Adopté

4. RÉOLUTION – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU BUDGET 2021

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 395-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité tienne une séance extraordinaire du conseil afin d'adopter le budget pour l'année 2021, le mardi 15 décembre prochain, à 19h.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



5. RÉSOLUTION – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 396-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité tienne une séance extraordinaire du conseil afin d'adopter le projet de règlement de taxation pour l'année 2021, le mardi 15 décembre prochain, à 20h00.

Adopté

6. BONUS – EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT l'aide exceptionnelle de l'employé 61-0007 suite au départ de la directrice générale au printemps dernier ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 397-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil reconnaissent l'aide apportée et tiennent à remercier l'employé de son travail et son investissement en temps permettant ainsi de continuer à faire avancer les projets.

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à remettre un montant à titre de compensation financière au montant de 2 972 \$ sur sa paie.

Adopté

7. TRANSFERT MONTANT COVID 2020 AU BUDGET 2021

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 398-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU' étant donné le contexte difficile en temps de pandémie de COVID-19 pour certains citoyens;

QUE le conseil désire limiter l'augmentation de la taxation 2021;

QUE la Municipalité désire transférer la totalité de l'aide financière annoncée de 146 372 \$ au budget 2021 ;

QUE ce montant permettra de combler une partie des dépenses supplémentaires attendues en 2021 et ainsi diminuer l'augmentation des taxes nécessaires à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



8. ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES AUDITS FINANCIERS ET AUDITS MATIÈRES RECYCLABLES – ANNÉES 2020 - 2021 - 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a demandé des prix à deux firmes professionnelles en comptabilité pour la réalisation des audits financiers et matières recyclables pour les années 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l.	2020 : 15 250 \$
	2021 : 15 600 \$
	2022 : 15 950 \$

DCA Comptable professionnel agréé	2020 : 16 000 \$
	2021 : 16 400 \$
	2022 : 16 800 \$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 399-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat à Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l. pour les années 2020, 2021 et 2022.

Adopté

9. LETTRE RECOMMANDÉE – 7699263 CANADA INC.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 400-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Marie-Claude Couture, à faire parvenir une lettre recommandée à l'entreprise 7699263 Canada inc. pour lui donner un délai final de 10 jours pour récupérer son bien qui se trouve sur le terrain de la Municipalité.

QU' advenant que le propriétaire ne récupère pas son bien dans les délais impartis, d'appliquer l'article 693 du code municipal ainsi que 934, 935, 942 et 943 du Code Civil.

Adopté

10. COMITÉ RÉFLEXION DES LOCATIONS COURTS TERMES

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer les activités de location court terme sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas les empêcher, mais bien trouver une solution pour limiter les problèmes qui sont reliés à certaines locations ;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que la réflexion doit inclure l'opinion de citoyens ou propriétaires d'opinion différente;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 401-2020-11

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate la directrice générale, Marie-Claude Couture, ainsi que le directeur du Développement économique et de l'Aménagement du Territoire, Vincent Côté, à former un comité administratif et citoyen tout en impliquant Tourisme Lanaudière pour leur connaissance dans le domaine.

QUE le comité soit mandaté à faire des recommandations au conseil municipal dans le but d'encadrer les activités des locations courts termes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme.

Adopté

11. BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT le manque d'espace, à l'extérieur du secteur villageois, où puiser l'eau pour les incendies sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un C.A. de l'environnement pour l'installation d'une borne sèche ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 402-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le directeur du Service incendie à engager une dépense maximale d'un 7 500\$ pour la concrétisation du projet d'installation d'une borne sèche.

Adopté

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 403-2020-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et Secrétaire-trésorière